

REUNION DU MARDI 16 MAI 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Maire.

Présents : Luc NOLET. Olivier SAVARY. Maurice BARBE. Philippe SODOYER. (adjoints). Florence CHAMON. Bruno DI BLAS. Xavier DUCHET. Thierry CORBERON. Denis LOROT. Xavier RATTE. Damien GAUTHIER. François TURCIN. (conseillers municipaux).

Absents excusés : Danièle BROUIN (pouvoir X.DUCHET). Lénia HOUEL (pouvoir M.BARBE).

Secrétaire de séance : François TURCIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

C.C.C.V.T.

Z.R.R. - Notre commune est dans une zone de revitalisation rurale.

Ce classement offre des mesures spécifiques en faveur du développement économique. L'objectif est de concentrer des aides de l'Etat au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Ces zones ont été créées en 1995.

Depuis 2015 ce n'est plus à l'échelon communal mais intercommunal que les classements sont faits.

C.L.E.C.T. – La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées doit procéder à l'établissement des montants d'attribution de compensation aux communes membres.

Notre commune devrait bénéficier d'une allocation d'un montant de 120 919€. Cette somme sera versée de mai à décembre à raison de 15 115€ par mois pour l'année 2017.

Pouvoirs de police – certains pouvoirs de police peuvent être transférés au président de la 3CVT, à savoir : assainissement, collecte des déchets, voirie (circulation et stationnement) et sécurité des bâtiments publics.

G.ARNOUITS estime que si une collectivité est compétente il paraît normal qu'elle dispose des pouvoirs de police liés à la compétence exercée. Notre commune laisserait donc à la communauté : l'assainissement ; la collecte des déchets et les aires d'accueil des gens du voyage. Nous conserverions : la circulation et le stationnement ; la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis ; de la sécurité des bâtiments publics ; des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine ; des manifestations culturelles et sportives et la défense extérieure contre l'incendie.

Les élus, acceptent, à l'unanimité cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Matériel informatique

Les enseignants souhaitent que la commune fasse l'acquisition de : 3 vidéos projecteurs ; 5 ordinateurs portables et 8 tablettes pour les écoles pour un prix de 5 124€ TTC, bénéficiant d'une subvention, au titre de la réserve parlementaire, d'un montant de 2 156€.

Elections législatives

Dimanche 11 juin

8h à 11h 30mn – Maurice BARBE. Xavier DUCHET. Bruno DI BLAS.

11h 30mn à 15h – Philippe SODOYER. Danièle BROUIN. Lénia HOUEL.

15h à 18h – Luc NOLET. Thierry CORBERON. Xavier RATTE.

Dimanche 18 juin

8h à 11h 30mn – Olivier SAVARY. Denis LOROT. Florence CHAMON.

11h 30mn à 15h – Maurice BARBE. Damien GAUTHIER. Xavier RATTE.

15h à 18h – Luc NOLET. François TURCIN. Damien GAUTHIER.

Gérard ARNOUITS assure l'ouverture et la fermeture du bureau ainsi que le dépouillement et pallie les absences éventuelles.

Captage du Moulin des Fées

Il nous avait été demandé de réfléchir à la création d'une Commission Intercommunale d'Aménagement foncier pour le captage d'eau potable du Moulin des Fées.

Nous devons nommer, après que la Chambre d'Agriculture désigne ses délégués, afin de représenter notre commune :

- le maire ou un conseiller municipal désigné par lui.
- deux propriétaires titulaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, ainsi qu'un suppléant, élus par le Conseil Municipal.

La Chambre d'Agriculture propose l'inverse, nous devons désigner d'abord, nos représentants.

Il est rappelé qu'au cours de la réunion du 24 janvier dernier, nous avons décidé de nommer : Denis LOROT et Daniel SEGUINOT en qualité de titulaires et Yves SEGAULT en qualité de suppléant. Le maire siègera également.

Fontaine – elle a été remise en service sans incident.

Fête des voisins – la date retenue lors de l'établissement du calendrier des fêtes est le vendredi 26 mai. Cette année il y aura 3 lieux, à savoir : la rue de Picardie, la « place » du lavoir et l'espace Lafarge.

Manifestations – le maire doit connaître le programme de toutes les manifestations et surtout quand elles se déroulent sur le domaine public.

Questions des élus

* Xavier DUCHET demande, suite à l'élection du Président de la République si les NAP vont être maintenus ?

G.ARNOUITS - il semble qu'à la rentrée de 2017 seules les ZEP seront concernées par des modifications. Ce n'est qu'à la rentrée de 2018 qu'il pourrait y avoir des modifications tant des horaires d'école que des NAP. A voir à l'occasion d'une réunion avec les parents. Il semble qu'à partir de 2019, les aides soient supprimées.

* Concours de boules – le comité des fêtes utilisera les deux barnums.

Séance levée à 23h.